

District de la Corrèze

Siège social :

35 Rue Léon Branchet
19100 BRIVE

Accueil :

Tél. : 05.55.17.74.00.
Fax : 05.55.17.74.09.

Site :

<http://foot19.fff.fr>

E-mail :

district@foot19.fff.fr

Horaires d'ouverture des Bureaux

Du Lundi . Mardi . Mercredi - Jeudi :
8 H 00 à 12 H 00 . 14 H 00 à 18 H 00
Vendredi :
8 H 00 à 12 H 00 . 14 H 00 à 17 H 00
Samedi :
9 H 00 . 12 H 00

Agenda :

Réunion Formation Délégué

Départemental : Samedi 2 Mars 2019
de 9 H 00 à 12 H 00



Sommaire

Infos.....p 1 . 3 et 4
La Vie du District ò ò ò ò òp 2
Procès verbaux ò ò ò . p 5 à 7
Partenaires institutionnels ò p 8
Partenaires privés ò .. ò ò p 9 . 10 . 11
. 12 . 13 et 14.

COMMISSION FEMINISATION



« Fidéliser et attirer de nouvelles dirigeantes »

SAMEDI 9 MARS 2019
de 9 H 30 à 12 H 30
Salle des Fêtes
à Allassac



La belle histoire du Football Corrèzien et de ses Dirigeants



Rencontre avec François RAUZY

Natif de laude (en 1937), François RAUZY arrive en Corrèze en 1982.

De 1952 à 1957, il pratique le Football en jeunes, puis séniors 1^{ère} Division de District dans son village de Belpech où il est né.

Appelé sous les drapeaux en 1957, il y poursuivra sa carrière et jouera en championnat Militaire de 1957 à 1971. Puis il devient arbitre militaire tout en continuant à jouer et à entraîner les équipes de son régiment.

En Juillet 1982, il rejoint le 126^{ème} R.I de Brive. Il va de suite s'investir dans l'arbitrage et pratiquer jusqu'en 2005.

En 1982/1983, il intègre le club de l'ASPTT Brive. Dirigeant et éducateur à l'École de Football jusqu'en 2000, puis il deviendra Président du club jusqu'en 2009 où il s'investira beaucoup entre autre pour l'équipe Féminine qui évolue en Ligue et même une saison en 3^{ème} Division Nationale. Mais suite à d'importantes difficultés et à des restructurations, le club de l'ASPTT n'aura plus d'équipes séniors. L'École de Football rejoint l'ES Brive où François va s'investir quelques années.

Son investissement au District en qualité de Copté a commencé en 1985 à la Commission d'Arbitrage, mais aussi à la Commission de Discipline. Depuis cette période, il a donné de son temps sans discontinuer dans ces deux Commissions, ce qui lui a valu la Plaque de l'Or de la L.C.O.

Passionné et discret, c'est un vrai bénévole du Football !

Mais laissons à Gérard CHARTIER, le Président de la Commission de Discipline le soin de conclure cet entretien.

« François connaît bien toutes les problématiques du Football Corrèzien et tous les week-ends, il se rend sur les stades de nos équipes de District, afin d'assister à de multiples rencontres. François est un grand sage, il ne s'énervé jamais et sait garder son calme et son sang-froid en toutes circonstances. Il parle peu, mais lorsqu'il prend la parole, chacun est à son écoute, car ses propos sont toujours judicieux et pleins de bon sens ».



COMMUNIQUE DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CORREZE

RAPPEL IMPORTANT SUR L'OBBLIGATION D'ÊTRE LICENCIÉ(E) ET SUR LA RESPONSABILITÉ DU PRÉSIDENT(E) EN CAS DE NON DELIVRANCE DE LICENCE.

Il est de notre responsabilité que de vous rappeler **jouer sans licence peut avoir des conséquences extrêmement lourdes**. Quelle que soit votre fonction (*dirigeant(e), joueur(euse), arbitre*) et quel que soit votre âge (*U6, Vétérans y compris Foot Loisir*), **prendre une licence est une nécessité pour vous protéger de tout risque** et profiter en toute sécurité de votre passion, le football.

Le District de Football de la Corrèze attire votre attention sur le fait que **tous les pratiquants âgés U6 doivent être licenciés pour participer** aux diverses compétitions, plateaux ou animations organisés sous l'égide du District **et bénéficier le cas échéant de la couverture individuelle accident**.

Responsabilité engagée du Président

L'actualité récente nous contraint à attirer votre attention sur **l'obligation qui pèse sur les clubs et leur président, de établir une licence pour toute personne ayant une fonction au sein de l'entité** (*joueur(se), dirigeant(e), éducateur(rice)*).

Si on excepte la perte des rencontres et les amendes lors de participation de joueur(es) non licencié(es), nous vous rappelons également les risques encourus :

- **Mise en cause de leur responsabilité pour négligence, devant les juridictions civile et/ou pénale** par la(les) victime(s) à l'encontre du club et, notamment, le Président(e) qui est la plus haute autorité de l'association sportive et qui est le garant du bon fonctionnement de celle-ci **È la négligence est un délit civil**.
- **Suspension possible** des éducateurs(rices), dirigeants(e) dont le président(e) ayant fait évoluer ce(s) joueur(es) non licencié(es).



Conséquences pour les joueurs non licenciés(e)

- **Aucune assurance contre les conséquences financières d'un accident** pouvant être occasionné à autrui, à l'occasion d'une participation aux activités sportives et extra-sportives du club ou association,
- **Non-remboursement des frais de soins de santé en cas d'accident** (frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux, d'hospitalisation).

Rappel de l'article 59.1 des règlements généraux de la F.F.F

« Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par la Fédération, la L.F.P., les Ligues régionales, les Districts ou les clubs affiliés, **tout joueur, dirigeant, éducateur ou arbitre doit être titulaire d'une licence pour son club régulièrement établie au titre de la saison en cours.**

Cette obligation vise, **entre autres, toute personne prenant place sur le banc de touche et, plus généralement, toute personne qui prend part aux activités officielles** organisées par la F.F.F., la L.F.P., les Ligues régionales, les Districts ou les clubs affiliés en assumant une fonction ou mission dans l'intérêt et au nom d'un club. 2.

En cas de non-respect des obligations fixées à l'alinéa précédent, il est fait application des sanctions prévues à l'article 218 des présents règlements. 3. Toutefois, cette obligation ne s'applique pas aux journées « portes ouvertes » ou promotionnelles ».

Le Comité Directeur du District
de Football de la Corrèze



FRAIS D'ARBITRAGE

Match COUPE U13 PITCH : AJAX / US DONZENAC-USSAC (2) du 19/01/2019 :

Arbitre : Mr VAN OVERVELD Aisha.

La moitié des frais d'arbitrage soit 29,60 " sera débitée au club de Ussac pour crédit à Mr VAN OVERVELD Aisha.

De plus, les frais de dossier soit 10,00 " seront débités au club de Ussac.

Match COUPE CORREZE FUTSAL U15 : Phase qualificative du 20/01/2019 :

Arbitre : Mr HADDOU Kader.

Le montant du forfait d'arbitrage soit 50,00 " sera débité aux clubs de : FC Argentat (AJAX) . Tulle Foot Corrèze . CA Meymac . Ent. des Vergers . AC Varetz . O. Larche la Feuillade (Jugeals/Larche) . ES Ussel et de Perpezac/Sadroc (Ent. du Barreau) soit 6,25 " par club pour crédit à Mr HADDOU Kader.

Match COUPE CORREZE FUTSAL U14F/U17F È Phase qualificative du 26/01/2019 :

Arbitre : Mr HADDOU Kader.

Le montant du forfait d'arbitrage soit 60,00 " sera débité aux clubs de l'Ent. des Vergers . AS St Pantaléon . FC Cosnac . AS Jugeals/Noailles . AC Varetz . AS Laguenne/Ste Fortunade-Lagarde . CS Allassac (Allassac/Ussac/Ste Féréole) soit 7,15 " par club pour crédit à Mr HADDOU Kader.

Match COUPE FUTSAL U11 Départemental du 9/01/2019 :

Arbitre : Mr HADDOU Kader.

Le montant du forfait d'arbitrage soit 50,00 " sera débité aux clubs de l'US Lanteuil (Lanteuil/Beynat/St Hilaire) . AS St Pantaléon . AS Laguenne/Ste Fortunade-Lagarde . ASV Malemort . AS Vignols/Voutezac (A3VO) . US St Clément . O. Larche la Feuillade . E. St Robert . Tulle Foot Corrèze et FC Objat (Objat/St Viance) soit 5,00 " par club pour crédit à Mr HADDOU Kader.

Le Secrétaire Adjoint
D. DECHERF

Le Secrétaire Général
C. FARGES



COMMISSION FEMINISATION

Réunion du 12 Février 2019

Présents : Gil ESTEVES, Président - Serge TREMOUILLE - Damien DECHERF - Gilles VERDIE - Cathy GEOFFROY - Sylvette GOUDOUNESQUE.

Excusés : Antoine ALARCON - Virginie ROULAUD

I È Jeu de Rôle :

L'action « Jeu de Rôle » pour l'arbitrage s'est déroulée lors des phases qualificatives séniors Futsal, Dimanche 13 Janvier 2019 à Lubersac.

Il est à noter la participation d'une candidate à la « formation initiale arbitre », à Limoges, et d'une joueuse à la formation « arbitre capacitaire », toutes les deux sont licenciées au club de Vars.

II È Week-ends Féminisation :

Dans le cadre de la journée de la Femme, la Commission honore depuis plusieurs années les bénévoles féminines qui s'investissent dans les clubs.

A cette fin elle se rendra les :

- 2 Mars 2019, à Allassac, à 18 H, en lever de rideau du match Allassac (B) / St Viance
- 9 Mars 2019, à Ussel, à 18 H, en lever de rideau du match Ussel / Nonards
- 10 Mars 2019, les clubs, à leur tour, rendront hommage à leurs bénévoles.

III È Forum :

Le VIème Forum ayant pour thème « fidéliser et attirer de nouvelles dirigeantes » se tiendra à Allassac, dans la salle des Fêtes, Samedi 9 Mars 2019, de 9 H 30 à 12 H 30.

IV È Jeu de Rôle :

Mise en place de l'action « Jeu de Rôle » pour la catégorie U14-U17 F, le 13 Mars 2019 de 19 H 00 à 20 H 00, à St Pantaléon de Larche.

V È Questions diverses :

Réalisation du dossier District « Mmes Franchissez la Barrière » Lundi 25 Mars 2019 à 14 H 00 (Marie-Hélène SEGUREL, Gil ESTEVES, Gilles VERDIE, Sylvette GOUDOUNESQUE).

La Secrétaire de Séance

S. GOUDOUNESQUE

Le Président de la Commission

« Féminisation »

G. ESTEVES



FOOT ANIMATION

CHALLENGE U11

Tour 2

SAMEDI 16 MARS 2019

Terrain : club le premier nommé en gras et souligné **Horaire : 14 H 00 (début)**

Tirage au sort effectué en prenant en compte 1 chapeau avec les 8 têtes de séries (issues du résultat de la jonglerie du Tour 1), un chapeau allant du 9^{ème} au 16^{ème}, et un dernier chapeau allant du 17^{ème} au 32^{ème}.

Le lieu du plateau pour le tour 2 a lui aussi été tiré au sort. (Si impossibilité d'accueillir, se mettre d'accord entre clubs)

Défi jongle par 2 équipes selon le déroulement habituel : joueurs par 2 avec 1 ballon, 3 essais chacun. Ils se comptent et donnent les résultats. Départ libre (main ou balle au sol), aucun rattrapage autorisé. VENIR AVEC 6 BALLONS PAR EQUIPE.

DEFI : 30 pied fort, 10 pied faible, 10 têtes (utiliser les feuilles de plateau jointes)

RAPPEL : Les équipes d'un même club doivent se jouer pour l'équité du nombre de matchs.

POULE 1 : US St Clément - AS St Pantaléon (4) - Objat/St Viance - CA Brignac

POULE 2 : AS Vitrac/Corrèze - ASV Malemort (2) - ES Nonards - AC Varetz

POULE 3 : FC Cosnac - O. Larche la Feuillade - ES Ussel (1) - ES Ussel (2)

POULE 4 : CA Meymac - ES Ussac - ES Monédières - US Lanteuil/St Hilaire/Beynat (1)

POULE 5 : SS Ste Féréole - ASPO Brive (1) - ASPO Brive (2) - AS Laguenne/Ste Fortunade (2)

POULE 6 : US Donzenac - ASV Malemort (1) - AS St Pantaléon (2) - A.J.A.X

POULE 7 : AS Jugeals/Noailles - ESA Brive (1) - ESA Brive (2) . A3VO.

POULE 8 : E. St Robert - GJ Vergers 19 - CA Egletons - Tulle FC (1)

Les deux premières équipes sont qualifiées pour la journée finale à 16 équipes le SAMEDI 31 MARS 2019.



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



MALEMORT





PARTENAIRES PRIVES



17 Rue Denis Papin . B.P 135
19361 MALEMORT SUR CORREZE Cedex
Tél. : 05.55.92.17.40 . Fax : 05.55.92.04.95



SAS ASSIMON TP



PARTENAIRES PRIVES

**BAR-RESTAURANT
PENSION DE FAMILLE 3 SALLES
TRAITEUR
Chez "Gus et Olga"**

3, rue du Tir (face à la Giat)
19000 TULLE
Tél. 05 55 20 26 73
Fax : 05 55 20 26 73





Garage POUJET





PARTENAIRES PRIVES



<p>CONTANT ENTREPRISE S.A.S Z.I. du Verdier LUBERSAC ☎ 05.55.73.39.75 Fax 05.55.73.59.77</p>	<p>FORAGES</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ RECHERCHE D'EAU ✓ GÉOTHERMIE ✓ DIRIGÉS
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ V.R.D. ADDUCTION EAU POTABLE ✓ RÉSEAU ÉLECTRIQUE ✓ ÉCLAIRAGE PUBLIC
<p>Site : www.contant.fr • Email : info@contant.fr</p>	



<p>COUVERTURE - ZINGUERIE NEUF - RESTAURATION Ardoises - Tuiles - Lauzes</p>	
<p>Henri LAVEAUX</p>	
	<p>"La Vedrenne Haute" 19360 COSNAC Tél. 05 55 23 13 90 Fax 05 55 23 13 06</p>



PARTENAIRES PRIVÉS



Intermarché
SUPER





PARTENAIRES PRIVES



VILELA ROMÉO

M-V CONSTRUCTION

La Rode
19270 USSAC
06.50.53.70.42
m-v-construction@orange.fr

SARL **AMBULANCES USSELLOISES - TAXI PARRAIN**



61, av. Général Leclerc
19200 USSEL



Tél. 05 55 72 83 50





PARTENAIRES PRIVES

